
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.32PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour le
développement de la cyberadministration (modules et interfaces à
composante géographique)**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 15 décembre 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Apolline CARRARD, Stéphane BALET, Julien MING, Mathias ORTEGA, Anthony REYMOND, Bart WIND et de la soussignée, désignée présidente. Monsieur Kevin DELAY était excusé.

La délégation municipale était formée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic, Fabrice WEBER, Chef de service (Service des finances, de l'économie, de l'informatique et du SIT) et Olivier MONOD, Responsable du SIT (système d'information du territoire).

La commission tient à remercier les membres de la délégation municipale pour les informations et les précisions présentées d'abord par chacun, pour les réponses apportées aux questions de la commission ensuite, transcrites dans le rapport de commission.

Le présent préavis PR22.32PR concerne :

- mapnv.ch (géoportail du Nord Vaudois) que peuvent exploiter d'autres communes du Nord Vaudois en échange d'une contribution financière,
- geocity.ch en particulier, projet issu d'un développement interne par l'équipe du FIN-SIT, co-développé avec l'aide de mandataires externes.

Ces plateformes sont accessibles en ligne par la population, les entreprises et les administrations publiques. Les outils mis à disposition se veulent interdisciplinaires et interservices.

Conformément au plan des investissements 2022-2031 ligne n°2010, la demande qui nous occupe d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour le développement de la cyberadministration yverdonnoise est une première demande de crédit. D'autres suivront. Et en complément au préavis, voici la réponse du Service des finances, communiquée sitôt après la séance, à la question suivante de la commission : **Quels sont les coûts de développement de la solution Geocity depuis sa création ?**

Les coûts de développement de Geocity pour la Ville d'Yverdon-les-Bains depuis 2019 se montent à ce jour à CHF 185'306.-. Les principales prestations ont été fournies par la société LIIP SA. En 2020, une subvention fédérale de CHF 40'926.- a été obtenue par la Ville d'Yverdon-les-Bains pour le projet Geocity.

En complément, la HEIG-VD fournit actuellement des prestations techniques en nature pour un montant de CHF 40'000.-, permettant l'amélioration de la saisie cartographique.

Les investissements projetés permettront de faire évoluer la plateforme Geocity afin d'étendre son usage et de répondre plus avant aux besoins exprimés tant par l'administration que par les utilisateurs externes. Ils rendront possible une plus grande mutualisation avec d'autres acteurs institutionnels, tout en donnant à la Ville la possibilité d'orienter le projet selon ses besoins prioritaires. Enfin, ils permettront une intégration poussée entre le Géoportail du Nord vaudois, déjà bien établi et Geocity, plus novateur.

Il est rappelé à la commission que les solutions développées le sont largement par l'administration yverdonnoise. Les deux plateformes sont basées sur logiciels « open source » et ont des fonctions utiles pour Yverdon et le Nord Vaudois d'abord. Enfin, le recours à geocity.ch en particulier est d'une extrême facilité. Les utilisateurs sont de plus en plus nombreux. Le projet semble même être envié par d'autres communes, voire par le canton, indique la délégation municipale. Une collaboration avec d'autres villes vaudoises est d'actualité, comme mentionné dans le préavis :

Le développement de la solution est aujourd'hui mutualisé avec la Ville de Vevey, la Ville de Morges, l'Association Sécurité Riviera ainsi que le groupement d'ingénieurs Géocommunes. À ces partenaires s'est ajoutée en 2022 la HEIG-VD, qui contribue à hauteur de CHF 40'000.- au développement d'une interface de saisie pour la cartographie mobile.

Notre administration yverdonnoise a pu utiliser une première fois avec succès Geocity en 2020 comme soutien durant la crise sanitaire, grâce à une mise en production dans un temps record. Aujourd'hui, l'obtention de permis de fouilles, l'autorisation d'accès au centre-ville avec abaissement des bornes d'entrée, ainsi que la réservation d'espace scolaire sont facilités. L'interaction entre le citoyen, l'administration et ses services tend à s'harmoniser. Des solutions nouvelles sont rapidement déployées. Il manque encore des qualités de diffusion et de design, qui viendront parfaire le projet. Un atout clair sera aussi la création d'un outil qui permette de gérer les permis de construire (besoin majeur de la Police des constructions). Toutes les villes vaudoises seront concernées.

Il est à relever que le projet s'inscrit dans le respect total de la future loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA), actuellement soumise aux chambres fédérales. Cette dernière insiste sur le fait que diverses plateformes puissent communiquer les unes avec les autres, sans que l'existence d'une seule grande plateforme fédérale vienne tout chapeauter. Pour ce faire, Yverdon-les-Bains tient à recourir à un système de standards techniques dans son projet geocity.ch.

A cela s'ajoute la nécessité d'assurer une cybersécurité majeure. Le SIT se veut proactif en la matière. Des entreprises continueront d'être mandatées régulièrement pour tenter d'entrer dans le système et le mettre à l'épreuve.

Le volet travaillé de la communication permettra la promotion du projet entre les mains d'Yverdon-les-Bains auprès des autres villes du canton. En effet, comme noté dans le préavis, *la mutualisation avec d'autres partenaires, tant du Géoportail du Nord Vaudois que de Geocity, est un enjeu important. Elle permet de garantir la maintenance et l'évolution des solutions logicielles, à moindres frais et sur le long terme. L'utilisation des plateformes mapnv.ch et Geocity par d'autres communes assure à la Ville des contributions financières. Un réel potentiel de croissance a été identifié. Enfin, dans le cadre de la promotion de Geocity, en fonction de l'évolution du nombre de partenaires, la création d'une association sera envisagée.*

A ce propos, à la question de savoir si le canton, qui consent à de gros investissements dans le géoportail geo.vd.ch, va poursuivre et avancer sans tenir compte de nos plateformes

communales, il est répondu que ce dernier n'a pas de grands projets. Les couches de plan métiers, comme la gestion des réseaux du sous-sol par exemple, sont gérées par mapnv.ch et non pas par le canton, car l'usage est plus local. Toutefois, la question se pose davantage pour le sujet des permis de construire; les communes devraient sans attendre pouvoir profiter d'interfaces du type geocity.ch.

Quant aux mandataires externes engagés dans le projet communal (LIIP est le principal parmi d'autres), ils sont soumis à des licences précises. Et la collaboration avec eux se veut transparente. Il est précisé que pour ce qui regarde la mutualisation, les autres villes contribuent financièrement. Un projet d'association s'affine : la première relecture des statuts est en cours. Yverdon oriente le projet actuellement. Par la suite, plus la mutualisation sera dense, moins la commune gardera seule la main, et plus l'association se fortifiera davantage.

Un aspect délicat reste cependant celui du contrôle des habitants : ces informations étant à la fois indispensables à l'authentification des utilisateurs mais aussi soumises à de strictes règles de protection des données, celles-ci ne sont, à ce stade du projet, pas encore incluses dans le système.

Le problème reconnu du formulaire cantonal fastidieux pour les demandes d'autorisation de manifestation est soulevé. Actuellement, il faut en effet saisir sa demande d'autorisation en passant par le portail cantonal des manifestations (POCAMA).

Plus généralement, la commission a soulevé le problème de l'ergonomie du site, soit l'accessibilité offerte ou non aux personnes en situation de handicap. Rien n'existe actuellement qui puisse être traité dans le cadre du présent préavis et du montant demandé (ni pour l'aspect du multilinguisme d'ailleurs). La commission insiste sur le respect de la norme eCH-0059 et le développement d'un panel de tests adéquat. Pour ce faire, l'association Ecoute Voir (<https://ecoute-voir.org>) pourrait être une aide que suggère la commission.

Pour terminer, l'évaluation de Geocity conduite dans le souci d'une sobriété numérique accrue a montré que la consommation de la plateforme est plutôt faible (4kW).

Conclusions :

La demande d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour le développement de la cyberadministration yverdonnoise, conformément au plan des investissements 2022-2031 ligne n°2010, est une première demande de crédit. D'autres suivront. La commission observe que le crédit demandé reste un investissement raisonnable, car Geocity et ses prestations peuvent être développés rapidement et de manière diversifiée. Elle souligne que nombre de productions nouvelles sont déjà à bout touchant.

Dans ce projet, Yverdon-les-Bains et son administration veillent à maintenir des relations constructives avec d'autres communes du canton. La solution engagée est légère, en « open source » et donc, en principe, sans dépendance à un fournisseur. On nous indique qu'aucun développement rival n'est en cours ailleurs, dans d'autres villes ou au canton. Les services engagés veillent à préserver les bonnes pratiques en matière de transmission et de protection des données.

La commission encourage de ses vœux la Municipalité et les services investis à modifier la représentativité du panel test vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à respecter la norme eCH-0059.

Elle souhaite aussi que la commune d'Yverdon-les-Bains continue à s'allier avec d'autres villes et acteurs institutionnels dans le sens d'une mutualisation de plus en plus efficace, économique et large.

Enfin, c'est à l'unanimité de ses membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Claire-Lise Majola, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 22 décembre 2022